



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF  
Cent cinquième session  
Point 7.4 de l'ordre du jour provisoire

EB105/25 Corr.1  
7 janvier 2000

---

## Règlement financier et Règles de Gestion financière

### Rapport du Secrétariat

#### RECTIFICATIF

##### Annexe 3

Article VIII

**Remplacer le texte du dernier paragraphe par le texte suivant :**

« Le projet de paragraphe 8.6 précise l'autorité déléguée au Directeur général concernant l'application de l'article 57 de la Constitution, car la disposition du Règlement actuel est ambiguë. »

Article XI

**Remplacer le dernier membre de phrase du premier paragraphe par le texte suivant :**

« ... car cette question est désormais traitée au projet d'article XIII. »

Appendice

**Remplacer le texte actuel par le texte suivant :**

« Aucune modification de fond n'est apportée à l'appendice tel qu'amendé par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA52.16. »

= = =